

| | | | |
|---|------------------------------------|--------------------------------|---|
|  <p>REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et des ressources humaines</p> <p>Office du personnel de l'Etat</p> <p>Direction de l'évaluation et du système de rémunération</p> | DEFINITION DE FONCTION-TYPE | | |
| | Date d'établissement 01.07.1977 | Date de révision 01.01.2009 | Date de mise en application 01.07.1977 |
| 1. Dénomination de la fonction Statisticien spécialiste-statisticienne spécialiste | | Code fonction 2.08.004 | |
| 2. But de la fonction Procéder à des études en matière économique, démographique ou dans tout autre domaine spécialisé couvert par la statistique publique, ainsi qu'à concevoir, élaborer et analyser des statistiques dans des domaines divers. | | | |
| 3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - l'application de diverses méthodes statistiques d'analyse et d'éléments de théorie pour mener à bien des analyses dans divers domaines spécialisés et/ou couverts par la statistique publique; - la conception, la préparation et l'organisation de nouvelles statistiques ou révision de statistiques existantes; - le suivi et le contrôle de la production des données; - le contrôle, l'interprétation et la présentation des résultats; - l'assurance de la prestation de conseil et réponses à la demande, interne et externe extérieure; - la rédaction de rapports et d'articles; - la participation à des séminaires et groupes de travail internes et externes; - l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques. | | | |
| 4. Exigences de la fonction Formation complète en sciences économiques, ou formation jugée équivalente, avec orientation économie appliquée, économétrie ou encore statistiques. | | | |

| Critères | Formation professionnelle | Expérience professionnelle | Efforts intellectuels | Efforts physiques | Responsabilité | Classification |
|----------|---------------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------|----------------|----------------|
| Niveaux | M | C | J | A | H | Cl. max. 20 |
| Points | 58 | 13 | 57 | 5 | 50 | Total 183 |